



Séance du 15 novembre 2011

L'an deux mille onze, le quinze novembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absente excusée : Madame Dominique COLLAS

Pouvoirs : Monsieur Michel JACQUELINE à Monsieur Michel QUINET

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 15

NOMBRE DE VOTANTS : 16

Secrétaire de séance : Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL

Date de convocation : 8 novembre 2011

1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2011

Le conseil municipal approuve par vote à main levée et à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 29 septembre 2011.

2. Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'urbanisme s'est réunie le 13 octobre 2011 pour étudier le dossier de la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Monsieur le Maire présente au conseil municipal une projection de la synthèse du nouveau dispositif appelé « Taxe d'aménagement » (projection jointe au compte-rendu).

- Il propose au conseil municipal d'instituer un taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer, afin de maintenir l'activité économique du cœur de bourg, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée décide,

- d'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - o Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

3. Ancienne distillerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de réhabilitation d'un bâtiment industriel : « l'ancienne distillerie ». Une réunion de coordination s'est tenue le 3 novembre 2011 avec l'ensemble des entreprises et le maître d'œuvre afin d'organiser le planning d'intervention permettant une livraison de la première nef le 31 janvier 2012. Les réunions de chantier se déroulent tous les jeudis à 14h30. Il invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à assister à une de ces réunions.

4. Enquête publique Sarl Le Grand Marais

Monsieur le Maire aux membres du conseil municipal que la Sarl du grand marais qui exploite la carrière de Selsoif a déposé une demande d'autorisation de poursuivre cette exploitation. Une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation est ouverte du 10 octobre au 10 novembre 2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'exploitation de la carrière sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

5. Cantine du groupe scolaire Jacqueline MAIGNAN

5.1 Convention avec la CCVO concernant de répartition des charges d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer une convention avec la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve pour la répartition des charges de fonctionnement de la nouvelle école maternelle. La répartition se fera au m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

5.2 Convention de fin de mise à disposition des locaux de l'ancienne école maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre fin à la convention de mise à disposition de l'ancienne école maternelle, située avenue Division Leclerc et passée avec la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal accepte cette proposition.

5.3 Affectation des locaux de l'ancienne école maternelle du groupe scolaire J. Maignan

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le futur élargissement du territoire de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve rendra impossible la tenue des réunions du conseil communautaire dans la salle existante, rue Catherine de Longpré. Il présente au conseil municipal un projet d'affectation des locaux de l'ancienne école maternelle. Ces derniers pourraient notamment accueillir les services administratifs de la CCVO et du Syndicat d'Adduction en Eau Potable. Le hall existant peut, quant à lui, accueillir la future salle de réunion du conseil communautaire. De plus ces locaux offrent de meilleures conditions d'accessibilité répondant aux normes en vigueur. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à lancer les études d'avant projet relatives à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement des études d'avant projet relatives à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle.

5.4 Fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa session du 3^{ème} trimestre 2011, le conseil général a procédé à la répartition du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Concernant le critère « équipements scolaires et périscolaires » dans le cadre du contrat de territoire, les montants attribués sont :

- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte
 - o Objet : Construction d'une cantine scolaire 43 400 €
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve
- Objet : Construction d'une salle de motricité 51 600 €
- Objet : Construction d'une classe primaire 33 000 €
- Objet : Construction d'une école maternelle 199 614 €

Concernant les investissements portés par l'intercommunalité, monsieur le Maire précise qu'il convient de transférer ces montants, dès réception, c'est-à-dire un transfert de 284 214 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable au transfert de la somme de 284 214 € au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve.

6. Décisions modificatives budgétaires

6.1 Budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il, est nécessaire d'apporter un financement aux articles 1641 « emprunts en euros » et 666 « pertes de changes ».

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 – Entretien de voies et réseaux	14500,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	14500,00 €			
D023 : virement à la section d'investissement		3000,00 €		
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		3000,00 €		
D 666 Pertes de change		11500,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		11500,00 €		
TOTAL	14500,00 €	14500,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euro		3000,00 €		
TOTAL D16 : Remboursements d'emprunts		3000,00 €		
R 021 : Virement à la section de fonctionnement				3000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				3000,00 €
TOTAL		3000,00€		3000,00€
TOTAL GENERAL		3000,00€		3000,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve les modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau.

6.2 Budget annexe local de chasse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il, est nécessaire d'apporter un financement à l'article 666 « pertes de changes ». Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61522 – Entretien de bâtiments	55,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	55,00 €			
D 666 Pertes de change		55,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		55,00 €		
TOTAL	55,00 €	55,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00€		0,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve les modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau.

7. Taxe pâturage

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint, qui rappelle au conseil municipal les tarifs actuellement en vigueur concernant les droits de pacage au marais :

TARIF PACAGE	Ayant droit de Saint-Sauveur-Le-Vicomte	Ayant droit hors commune
CHEVAL	84,08€	100,10€
POULNIERE	100,10€	116,11€
BOVIN	76,07€	92,08€

Monsieur le Maire propose que ces montants soient reconduits pour la saison 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, approuve cette proposition applicable pour la saison 2011.

8. Baux communaux

8.1 Bail 55 marais de la Sangsurière échéance au 31 décembre 2011

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint qui propose au conseil municipal le renouvellement du bail à ferme pour une parcelle dénommée « marais de la Sangsurière » située à Saint-Sauveur-Le-Vicomte inscrite section D2 n°508 pour une contenance de 23 hectares pour la partie B d'une superficie de 11 hectares 50 ares bordée au nord et à l'ouest par le fil de gorge, au sud par le Gorget et à l'est par la ligne séparative du lot A pour une durée de 9 années qui commence à courir le 1^{er} janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2020 à monsieur Hubert Angot domicilié Le Val Pépin à Saint-Sauveur-Le-

Vicomte. Pour l'année 2011, le fermage s'élève à 1718,26 €. Il sera révisable à chaque échéance annuelle en fonction de l'indice préfectoral auquel s'ajoutent les prestations agricoles.

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au bail précité et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8.2 Bail 56 marais de la Sangsurière échéance au 31 décembre 2011

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint qui propose au conseil municipal le renouvellement du bail à ferme pour une parcelle dénommée « marais de la Sangsurière » située à Saint-Sauveur-Le-Vicomte inscrite section D2 N° 508 pour une superficie de 23ha pour la partie A d'une superficie de 11ha50a bordée au nord et à l'ouest par la rivière « fil de Gorge », au sud par le Gorget et à l'est par la séparative du lot B pour une durée de 9 années qui commence à courir le 1^{er} janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2020 avec monsieur Patrick Couillard domicilié à Hautmesnil Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Pour l'année 2011, le fermage s'élève à 1729,14 €. Il sera révisable à chaque échéance annuelle en fonction de l'indice préfectoral auquel s'ajoutent les prestations agricoles.

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au bail précité et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Conventions

9.1 Accession sociale à la propriété « Procvivis Manche »

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat pour l'accession à la propriété entre Procvivis Manche et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Cette convention est établie pour permettre aux ménages remplissant les conditions de ressources d'accéder à la propriété sous la forme d'un Prêt Social de Location Accession (PSLA). Il s'agit de la deuxième tranche, trois parcelles sont concernées. Dans la première tranche, deux parcelles ont déjà fait l'objet de constructions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve le projet de convention présenté,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9.2 Réserve de logement « Manche habitat »

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet de convention de réserve de logement avec la société « Manche Habitat ». Manche Habitat réserve au profit de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, dans les conditions prévues à l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie des apports de terrains et des financements que la commune lui a consentis, des logements dont il est actuellement propriétaire à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

La convention est établie en tenant compte des droits de réservation que Manche Habitat a consentis à d'autres personnes morales et notamment l'Etat en vertu des conventions conclues en application de l'article L. 351-2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation et des règles d'affectation du droit de réservation préfectorale dans le département fixées par les articles 3 et 4 de l'arrêté du 29 décembre 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve le projet de convention présenté,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Location de salle

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de madame Hélène White, présidente de l'association « Les amis franco British ».

Madame White sollicite la location de la salle de justice de paix afin de dispenser des cours d'anglais dans un cadre associatif le mardi de 14h15 à 15h15 et de 15h30 à 16h30, le jeudi de 20h45 à 21h45 et le vendredi de 14h00 à 15h00 chaque semaine hors vacances scolaires.

Considérant la régularité de l'utilisation de la salle, monsieur le maire propose d'établir un tarif de location à 30€ par mois d'occupation.

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer toute les pièces relatives à cette opération y compris une convention qui sera établie à compter du 1^{er} décembre 2011 entre la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et l'association « Les amis franco British ».

11. Assainissement

11.1 Réhabilitation et extension du réseau d'assainissement : Attribution du marché

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente un compte rendu des réunions de la commission d'appel d'offres concernant la réhabilitation et l'extension du réseau d'assainissement.

Estimatif : 1 531 142.90 € HT dont :

- Tranche ferme : 816 215.00 € HT,
- Tranche conditionnelle : 714 927.90 € HT

Entreprise	Coût Tranche Ferme (HT)	Coût tranche conditionnelle (HT)	Coût global (HT)
SARC	522 333.41 €	570 464.30 €	1 092 797.71 €
Bernasconi Barenton	637 640.50 €	610 754.00 €	1 248 394.50 €
SITPO-Meslin	481 745.70 €	490 213.65 €	971 959.3 €
INEO	948 801.70 €	828 360.00 €	1 777 161.70 €
TPC	703 057.20 €	679 289.50 €	1 382 346.70 €
SARC variante	578 583.41 €	611 009.30 €	1 189 592.7 €

L'entreprise SITPO-Meslin a été retenue.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder à la passation du marché et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes.

11.2 Contrôle de la qualité des ouvrages du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal un dossier de consultation relatif au contrôle de la qualité des réseaux : Six entreprises ont été consultées, deux ont répondu, les offres sont les suivantes :

Entreprise	HT	TTC
Auto bilan réseaux	27 700,50 €	33 129,80 €
A3SN	33 087,00 €	39 572,05 €

Considérant que les critères d'attribution prennent en compte l'offre la moins disante, les délais de réalisation de la mission et les références dans le domaine recherché, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de retenir le l'entreprise Auto bilan réseaux,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11.3 Demande de réduction d'assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de réduction d'assainissement concernant une consommation d'eau anormale due à un compteur défectueux.

Le Syndicat d'Adduction en Eau Potable, prenant en compte la moyenne des consommations habituelles de l'abonnement concerné, a consenti une remise exceptionnelle de 51 m³.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la même remise au titre de l'assainissement, soit une réduction de :

- 51 m³ x 1,52 = 77.52 €

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à la réduction de 77.52 € et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11.4 Annulation de facturation d'assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui informe le conseil municipal qu'une facture d'assainissement a été établie à tort à l'attention d'un habitant de la commune, au titre du 1^{er} semestre 2011. Le montant indument réclamé s'élève à 101,05 €. A cette période le raccordement de la maison au réseau d'assainissement collectif n'était pas encore réalisé.

Considérant qu'il ne doit pas être facturé d'assainissement au titre du 1^{er} semestre 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité

décide :

- Qu'il soit procédé à la réduction du titre n° 44 d'un montant de 101,05 € émis le 9 août 2011,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11.5 Annulation de facturation d'assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui informe le conseil municipal qu'une facture d'assainissement a été établie à tort à l'attention d'un habitant de la commune, au titre du 1^{er} semestre 2011. Le montant indument réclamé s'élève à 64,56 €. A cette période le raccordement de la maison au réseau d'assainissement collectif n'était pas encore réalisé.

Considérant qu'il ne doit pas être facturé d'assainissement au titre du 1^{er} semestre 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité décide :

- Qu'il soit procédé à la réduction du titre n° 44 d'un montant de 64,56 € émis le 9 août 2011,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

12. Pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin »

12.1 Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 10 mars 2011, le syndicat intercommunal du pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin » a fixé la contribution au titre de l'année 2011 des communes adhérentes au syndicat. La contribution de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte s'élève à 10 400 € soit 2 080 habitants x 5 € (contribution 2010 = 10 495,00 €).

Le syndicat s'est également prononcé pour solliciter une subvention exceptionnelle des communes au titre de l'année 2011 calculée au prorata du nombre d'habitants. Cette subvention exceptionnelle s'élèverait à 0,50 € x 2080 = 1 040,00 € pour la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée

- Emet un avis favorable au versement de la contribution 2011 et de la subvention exceptionnelle 2011,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

12.2 Veillées Aurévilliennes

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin » sollicitant l'ouverture et la gratuité d'accès au musée Barbey d'Aurévilly dans le cadre des « veillées Aurévilliennes » qui se dérouleraient :

- le 25 novembre 2011 de 20h à 22h,
- le 20 janvier 2012 de 20h à 22h,
- le 2 mars 2012 de 20h à 22h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable à la demande d'ouverture du musée aux dates indiquées,
- Dit que l'accès au musée Barbey d'Aurévilly à l'occasion de ces « veillées Aurévilliennes » sera gratuit.

13. Personnel communal

13.1 Heures complémentaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle organisation du travail a été mise en place à la résidence Catherine de Longpré depuis le 1^{er} juin 2011. Madame Madeleine Mourocq, précédemment agent d'accueil périscolaire à temps non complet, a rejoint l'équipe des agents de la résidence sur un poste à temps complet depuis cette date.

Un reliquat d'heure complémentaire reste du à madame Mourocq dans le cadre de remplacement d'un agent malade à la résidence. Ce reliquat s'élève à 143 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable au paiement du reliquat de 143 heures complémentaires dues à madame Madeleine Mourocq,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

13.2 Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88, modifié par l'article 13 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Arrête la liste des cadres d'emplois et des fonctions des agents de la collectivité susceptibles d'effectuer des heures supplémentaires à compter du 1^{er} octobre 2011 :

- Adjoint administratifs à l'occasion des travaux d'élections,
- Garde champêtre à l'occasion des travaux d'élections,
- Adjoint techniques dans le cadre :
 - o d'une intervention sur le domaine public ou sur une propriété communale hors des horaires de travail,
 - o de remplacements pour assurer la continuité de service

- public,
- Agent de maîtrise dans le cadre d'une intervention sur le domaine public ou sur une propriété communale hors des horaires de travail.
 - Adjoints d'animation dans le cadre de remplacements pour assurer la continuité de service public.

13.3 Recrutement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été procédé au recrutement d'un adjoint technique territorial. Monsieur Erwann Le Calvez a rejoint les effectifs des services municipaux le 1^{er} novembre 2011. Il apporte aux services techniques de la ville une compétence supplémentaire dans le domaine « électricité ».

14. Indemnité de conseil du comptable du trésor

Monsieur le maire présente au vote du conseil municipal l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et EPCI.

Le décompte de l'indemnité de conseil sur l'exercice 2011 est élaboré conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Le montant brut de l'indemnité s'établit à 617,07€, soit 563,03€ net.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal approuve le versement de l'indemnité susvisée et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

15. Dispositif « Spot 50 »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif « spot 50 » mis en place par le conseil général de la Manche. Ce dispositif a pour objectif de faciliter la découverte et la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs par les jeunes manchois de 11 à 15 ans (collégiens et autres) en soutenant financièrement leur famille. Cette action se matérialise par la distribution de chèquiers de réduction d'une valeur totale de 100 euros. Les chèques « spot 50 » 2011-2012 sont utilisables jusqu'au 31 août 2012 auprès de structures sportives, culturelles et de loisirs. Les chèques collectés par le partenaire lui sont intégralement remboursés.

Sur le plan communal, les activités ou structures concernées sont les spectacles « ville en scène » et le musée Jules Barbey d'Aurévilly.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention permettant d'être partenaire de ce dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée autorise monsieur le Maire à signer la convention relative au dispositif « spot 50 » et toutes les autres pièces concernant ce dossier.

16. Opération « La Normandie se découvre »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité régional du tourisme renouvelle en 2012 son opération « Au printemps, la Normandie se découvre ! ». Cette opération est destinée en particulier aux familles normandes et à pour objectif de sensibiliser les familles hautes et bas-normandes à la richesse et à la diversité de leurs régions. Cette opération se déroulera du 7 avril au 6 mai 2012.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'inscrire dans cette opération et de pratiquer, à cette occasion, un tarif réduit de 10% sur les entrées au musée Barbey d'Aurévilly et de solliciter le pays d'art et d'histoire pour l'organisation d'une activité à destination des enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17. Don

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier transmis par monsieur Jean-Gérard Gwezenneg, artiste qui a réalisé l'exposition temporaire 2011 au musée Jules Barbey d'Aurévilly. Monsieur Gwezenneg souhaite faire don de trois dessins au musée :

- « Cœur éclaté de l'enfant mort » - 2009,
- « Fœtus éclaté du crime du curé d'Uruffe » - 2009,
- « Cœur éclaté dans un anneau d'or » - 2009

Ces dessins se trouvent actuellement dans la salle « Barbey romanciers » au 1^{er} étage du musée et monsieur Gwezenneg souhaite que ces dernières y demeurent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à la proposition de don de monsieur Jean-Gérard Gwezenneg,
- Dit que ces trois dessins seront disposés aux meilleurs emplacements en fonction des expositions du musée Barbey d'Aurévilly.

18. Bilan de fréquentation du musée

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un bilan de la fréquentation du musée Barbey d'Aurévilly pour l'année 2011.

Le premier tableau fait apparaître l'évolution de la fréquentation depuis 2006. Il apparaît, outre l'année 2008, année du bicentenaire de la naissance de Jules Barbey d'Aurévilly, que l'année 2011 est une bonne année avec une fréquentation sur un an en hausse de 34,12 % soit 421 visiteurs de plus qu'en 2010. Dans le détail, les entrées payantes augmentent de 14,66 % passant de 982 en 2010 à 1126 en 2011. Le nombre d'entrées gratuites est en forte augmentation également en raison, notamment, de l'inauguration de l'exposition temporaire de J.G Gwezenneg et de la visite du philosophe M. Onfray. Par ailleurs, à l'occasion de la nuit

des musées, le 14 mai 2011 et des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2011, le musée a accueilli respectivement 5 et 111 visiteurs, en légère progression par rapport à 2010 (0 et 103 visiteurs).

Le second tableau présente l'évolution des recettes de la régie « musée ». Il confirme les bons chiffres de la fréquentation puisque les recettes 2011 sont en progression de 17,73 % par rapport à 2010 soit 4 276 € au lieu de 3 632 €.

Monsieur le Maire se félicite de ces bons chiffres et insiste sur la nécessité de maintenir une exposition temporaire de qualité et d'intérêt pour assurer une fréquentation toujours renouvelée.

19. Bilan de fréquentation de la base de loisirs : activité canoë-kayak

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents tableaux de synthèses dressant le bilan de la fréquentation de l'activité canoë-kayak de la base de loisirs :

Nombre de personnes accueillies

Scolaires

	2010	2011
Avril	X	61
Mai	X	565
Juin	X	429
Juillet	X	X
Août	X	X
Septembre	66	47
Octobre	66	70
	132	1102

Centres

	2010	2011
Avril	X	13
Mai	X	9
Juin	16	5
Juillet	105	165
Août	102	81
Septembre	X	9
Octobre	X	25
	223	307

LOCATION

	2010	2011
Avril	X	55
Mai	X	35
Juin	289	291
Juillet	618	534
Août	761	870
Septembre	110	74
Octobre	29	16
	1807	1875

Nombre d'embarcations et recettes

LOCATION

	<u>Canoës</u>		<u>Kayaks</u>		<u>Recettes</u>	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Avril	X	21	X	13	X	505 €
Mai	X	18	X	11	X	303 €
Juin	80	96	142	87	2'568 €	2'193 €
Juillet	202	179	354	139	5'691 €	4'311 €
Aout	256	308	171	219	6'571 €	7'429 €
Septembre	39	24	30	24	837 €	583 €
Octobre	11	12	7	4	471.5€*	130 €
					16'138.50 €	15'454 €

*dont 260€ de règlement
bon sauveur juillet
août

-684.50 €

ENCADREMENT CENTRES

	<u>Canoës</u>		<u>Kayaks</u>		<u>Recettes</u>	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Avril	X	X	X	20	X	96 €
Mai	X	X	X	X	X	X
Juin	X	11	X	4	X	99 €
Juillet	X	9	93	128	591 €	1'140 €
Aout	31	5	20	63	979 €	772 €
Septembre	X	3	X	1	X	77 €
Octobre	X	4	X	3	X	122 €
					1'570 €	2'306 €

Scolaires septembre, octobre 2010.

Classes	Nombre de séances	Moyenne d'enfants par séances
4 ème Abbaye	6	21

Scolaires avril, mai, juin 2011.

Classes	Nombre de séances	Moyenne d'enfants par séances
CE 2 JM	6	22
CE 2 CM 1 JM	6	21
CM1 CM 2 JM	6	21
CM2 JM	6	24
Cliss JM	6	11
CE 2 ND	5	20
4 ème Abbaye	9	20
UGSSEL	1	14
3 ème Barbey	4	13
UNSS	2	15

JM = Ecole Jacqueline MAIGNAN

ND = Ecole Notre Dame

Scolaires septembre, octobre 2011.

Classes	Nombre de séances	Moyenne d'enfants par séances
4 ème Barbey	5	22

20. Compte rendu des EPCI

20.1 Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouve

Mardi 4 octobre	Réunion en préfecture sur les projets de fusions.
Mardi 11 octobre	Conseil d'Administration du SDIS.
Jeudi 13 octobre	Signature de la convention « P'tits loups de la Douve ».
Jeudi 20 octobre	Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à Cherbourg.
Lundi 24 octobre	Réunion sur les projets de fusions des EPCI à Montebourg.
Jeudi 3 novembre	Comité de pilotage « PMI AIAD ».
Jeudi 3 novembre	Réunion du bureau avec intervention de la MEF.
Jeudi 10 novembre	Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale à Cherbourg.
Jeudi 10 novembre	Commission d'appel d'offres : avenants école.
Jeudi 10 novembre	Conseil communautaire.

20.2 Syndicat de Transports Scolaires

Mardi 18 octobre	Comité syndical.
Mardi 8 novembre	Conférence sur les réseaux sociaux par l'adjudant Marie.

20.3 Pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin »

Jeudi 6 octobre	Comité syndical.
Dimanche 6 novembre	Visite sur le thème de la reconstruction de Saint-Sauveur-Le-Vicomte Pays d'art et d'histoire.

Jeudi 10 novembre	Réunion avec les représentants des communautés de communes de la Vallée de l'Ouve, de Valognes et de Bricquebec.
-------------------	--

20.4 Maison de retraite des Lices

Jeudi 27 octobre	Conseil d'administration.
Lundi 7 novembre	Réunion de l'association des amis de la maison de retraite.

21. Questions diverses

21.1 Jumelage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est entretenu avec monsieur le Maire d'Oberhausbergen et que le projet de jumelage doit pouvoir trouver une concrétisation en 2012. Le thème proposé pour ce jumelage serait « La Pomme et le Raisin ». Une visite d'une délégation d'Oberhausbergen pourrait être envisagée fin juin – début juillet 2012 et un déplacement en Alsace d'une délégation de Saint-Sauveur-Le-Vicomte se déroulerait vers la deuxième quinzaine de septembre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion du comité de jumelage se tiendra le jeudi 17 novembre prochain à 18 heures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal confirme sa volonté de pouvoir concrétiser un jumelage avec la ville d'Oberhausbergen dès 2012 sur le thème de « la Pomme et le Raisin ».

21.2 Tribunal administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'audience concernant l'affaire relative à la terrasse du bar « Le commerce » se déroulera le jeudi 17 novembre 2011 à 9h30 au tribunal administratif de Caen. Une délégation assistera à cette audience.

21.3 Réunion des Commissions

Mardi 4 octobre	Commission d'appel d'offres « ancienne distillerie » : ouverture des plis lots 1 et 2 (relance).
Jeudi 6 octobre	Commission d'appel d'offres « ancienne distillerie » : jugement des offres
Jeudi 13 octobre	Commission d'appel d'offres assainissement : jugement des offres.
Jeudi 13 octobre	Commission d'urbanisme.
Mardi 18 octobre	Commission « Solidarité » du conseil municipal des jeunes (Mme Levoyer).
Jeudi 20 octobre	Commission « Sports » du conseil municipal des jeunes (Mrs Lechatreux et Lefilliatre).

Vendredi 21 octobre	Commission « environnement – sécurité » du conseil municipal des jeunes (Mr Levavasseur).
---------------------	---

21.4 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Samedi 1 ^{er} octobre	Soirée dansante organisée par Rock animation.
	Spectacle de « La Valmontaise » à l'Abbaye.
Dimanche 2 octobre	Loto organisé par les amis d'Hautmesnil.
Mardi 4 octobre	Concours de belote organisé par le club «Plaisir d'être ensemble ».
Jeudi 6 octobre	Assemblée Générale de l'Union Commerciale.
Samedi 8 octobre	Pot des bénévoles au château.
Dimanche 9 octobre	Repas des aînés.
Mardi 11 octobre	Conseil d'Administration de l'association des Maires de la Manche.
Mardi 11 octobre	Mise en place d'un défibrillateur à la salle des fêtes en partenariat avec le Crédit Mutuel.
Samedi 15 octobre	Inauguration du centre de secours après travaux de rénovation. A cette occasion, il a été procédé à la signature de la convention entre le SDIS et la commune pour la mise à disposition d'agents communaux et à la remise de distinctions à des sapeurs pompiers du centre de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
Samedi 15 octobre	Repas dansant organisé par l'amicale de Selsoif.
Dimanche 16 octobre	Journée mycologique en forêt domaniale.
Mardi 18 octobre	Réunion du personnel de la cantine du groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Jeudi 20 octobre	Réunion du personnel communal.
Jeudi 20 octobre	Conseil d'école du groupe Jacqueline Maignan.
Samedi 22 octobre	Repas de la Saint-Hubert
Samedi 22 octobre	Spectacle villes en scène « Knup ». Cette représentation, la première de la saison 2011/2012 a accueilli 72 personnes.
Dimanche 23 octobre	Retransmission de la finale de rugby France/Nouvelle Zélande à la salle de cinéma Le Normandy.
Mardi 25 octobre	Réception des travaux de VRD des abords du groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Jeudi 27 octobre	Départ de Monsieur Cairon, directeur de Mecagest.
Samedi 29 octobre	Inauguration de la rue Pierre Le Marinel.
Samedi 29 octobre	Soirée dansante organisée par le Cool Country Club.
Jeudi 3 novembre	Réunion « ville en scène » avec Mme Lerable.
Jeudi 3 novembre	Réunion de coordination de chantier : « ancienne distillerie ».
Vendredi 4 novembre	Manifestations et repas à l'occasion des 50 ans du

	collège Barbey d'Auréville.
Samedi 5 novembre	Repas dansant organisé par Rock animation.
Samedi 5 novembre	Cinéma génériques.
Vendredi 11 novembre	Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918.
Samedi 12 novembre	Repas organisé par le Moto Club du Val d'Ouve.
Dimanche 13 novembre	Cérémonies de commémoration au cimetière allemand d'Orglandes.

TOUR DE TABLE

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, présente au conseil municipal le comptage réalisé par les services du conseil général du 20 octobre au 26 octobre 2011 rue des jardins. Sur la période, 1650 véhicules ont été recensés. La vitesse moyenne constatée est de 23 kms/h et la vitesse maximum s'élève à 38 kms/h.

Le dimanche 20 novembre 2011 aura lieu une randonnée vélo découverte organisée par le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin en partenariat avec la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et de l'Office de Tourisme cantonal. Le départ est l'arrivée de cette manifestation auront lieu à la base de loisirs. A l'arrivée un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

Le correspondant à la Défense participera à une journée de rencontre des correspondants à la Défense le 30 novembre 2011 à Querqueville.

La première distribution dans le cadre de la campagne 2011/2012 des restos du cœur se déroulera le vendredi 2 décembre 2011.

Le syndicat d'aménagement de la Douve a réalisé des travaux sur le territoire de la commune. Des photographies et une vidéo retraçant les travaux effectués sont présentés au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.